PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°19 - publié le 08 décembre 2021

Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 06

REUNION DU 07/12/2021

(Par voie téléphonique et electronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

Rectificatif au dossier n° 11 , PV n° 05 du 16/11/2021
Match n° 23362777, Davézieux Us 2 / Rambertois Fc 1, Séniors D3, poule A du 14/11/2021.
Dernière ligne : remplacer le compte ***FC Eyrieux*** …. Par : Le compte de ***Davézieux…..***

DOSSIER N° 12

Match n° 24174000, A.C.E. Fc 2 / Châteauneuf Rhône 1, coupe René Giraud du 28/11/2021

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Châteauneuf Rhône 1 sur *la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Allex Chabrillan Eure pour le motif suivant : des joueurs du club Allex Chabrillan Eure sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne se joue pas le même jour ou le lendemain » .*

La commission prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match reçue par courrier électronique en date du 28/11/2021, pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI Diois Fc 1 / A.C.E. Fc 1, Séniors D3, poule C du 21/11/2021, il ressort qu'aucun joueur de A.C.E.Fc 1 n'a participé au match de référence.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de Châteauneuf du Rhône sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 13

Match n° 24130220, O. Salaise Rhodia 2 / Us St Martinoise 1, U 18 brassage, poule C du 27/11/2021

Réserve d'avant match posée par l'éducateur de l'US Martinoise sur *la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe O. Salaise Rhodia 2 pour le motif suivant : des joueurs du club O. Salaise Rhodia 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne se joue pas le même jour ou le lendemain ».*

La commission prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match reçue par courrier électronique en date du 30/11/2021, pour la dire recevable.

Après vérification de la FMI Pierrelatte 1 / O. Salaise Rodia 1 U18 D2, poule A du 20/11/2021, il ressort que les joueurs suivant ont participé également à la rencontre de référence :

- SAUZE Gwendal, licence n° 2546546151
- BENYEKHLEF Islem, licence n° 2547173187
- MANIN Hugo, licence n° 2546430317
- PEIFFER Kyllian, lcence n° 2546713686

Pour ce fait, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe O. Salaise Rhodia 1 pour infraction à l'article 51.2 des Règlements Sportifs du District D/A

O.Salaise Rhodia 2 :	**- (moins) 1 point ;**	**O but**
Us Martinoise 1 :	**3 points ;**	**2 buts**

Le compte de O. Salaise Rhodia sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 14

Match n° 23796722, A.S. Véore Montoison 1 / FC Portois 3 , Foot diversifié Excellence, poule 0 du 29/11/2021

Réclamation d'après match posée par le Capitaine de l'AS Véore Montoison, licence n° 1839753565 pour le motif suivant :

« sur la qualification et la participation au match du joueur du FC Portois ANDRE Yoann, licence n°2538660423, ce joueur a disputé ce dimanche 28 novembre une rencontre officielle senior avec son club de Beaufort sur Gervanne en D4, et par conséquence n'a pas le droit de jouer ce lundi 29 novembre, le règlement interdisant de disputer plus d'une rencontre en deux journées consécutives.

- Attendu que le joueur ANDRE Yoann, licence n°2538660423 a bien pris part à la rencontre Beaufort sur Gervanna 1 / Ch. Sur Isère, **Seniors D4**, poule D le 28/11/2021 et à la rencontre A.S. Véore Montoison 1 / FC Portois 3, **Foot diversifié** Excellence, poule 0 le 29/11/2021

Considérant qu'il ressort de l'article 41 bis des Règlements Sportifs du District D/A que :

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article118 des R.G. est interdite :

- le même jour
- au cours de deux jours consécutifs

Ne sont pas soumis à cette interdiction : les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques, après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

- Attendu que les matchs concernés sont bien deux pratiques différentes, le joueur ANDRE Yoann, licence n°2538660423 pouvait bien participer à la rencontre citée en référence.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte de l'AS Véore Montoison sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Président de la commission
Laurent JULIEN

Secrétaire de la commission
Jean Marie PION

Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°18
du 06 / 12 / 2021

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

RAPPEL FMI :

Le mode de gestion de nos rencontres de compétitions de Football à 11 jeunes, impose l'utilisation de la FMI (Article 76 des RS du DDAF).

A ce jour de trop nombreux clubs se dispensent de l'obligation, pour des motifs divers et variés. Nous rappelons que les utilisateurs désignés doivent être en connaissance des paramètres de connexion, à savoir identifiant et mot de passe.

Désormais, en cas de manquement, les dispositions administratives relatives au manquement de l'utilisation de la FMI seront appliquées (Absence feuille match informatisée : 26,30€).

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue

U7- U9

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Manque fiches bilan U 9 du 27 Novembre

- Poule 2 : CHAVANAY,
- Poule 5 : CHATEAUNEUF SUR ISERE,
- Poule 8 : SAVASSE,
- Poule 10 : LES VANS.

Prochains plateaux le 11 décembre

Manque Fiches bilan U 7 du 27 Novembre

- Poule 2 : FC RAMBERTOIS, TREFLE FOOT,
- Poule 3 : FC MUZOLAIS,
- Poule 5 : MALISSARD,
- Poule 8 : SAUZET, SAINT GERVAIS,
- Poule 9 : BOURG SAINT ANDEOL,
- Poule 10 : LES VANS.

Prochains plateaux le 11 décembre

Rappel règlement
Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après midi à 14h00.**
Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**
Si les clubs souhaitent jouer l'après midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les clubs de la poule si non les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :
Nous enregistrons dès maintenant lesdésidérata des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 29 Janvier 2022. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1ère phase feront parvenir leurs souhaits avant le *18 Décembre 2021*, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

RAPPEL IMPORTANT :
De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Prochains Rendez-vous U11 :
Samedi 11 Décembre 2021.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

1ère Phase :

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE **SAMEDI à 15H30**

Si un club souhaite faire une modification de match, celle-ci doit être effectuée via une demande de modification dans Footclub (Menu Compétition → Rencontres → Choix de la catégorie, date et équipe ; sélectionner le match à modifier et cliquer sur « Saisir une demande de modification ») à minima 12 jours avant la rencontre. Nous vous conseillons de vous rapprocher du club adverse au préalable pour que votre demande de modification soit acceptée par celui-ci dans Footclubs pour une homologation rapide.

Les résultats de matchs doivent être saisis avant le lundi midi qui suit la rencontre sur Footclubs par le club recevant et la feuille de match transmise sur l'adresse mail competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr aussi dans ce même délai.

- **Rappel D1 :**

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

A noter que les dates du Critérium LAURA Foot ont été modifiées, merci de consulter le calendrier Jeunes diffusé sur le site du Distrcit.

Merci de bien utiliser la feuille de match dédiée pour les U13 que vous retrouvez sur le site du District via le lien suivant :
https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/fb5eb363b465199899bbbe449f7bcd2d.pdf

Festival PITCH U13 :

La troisième journée de la coupe festival Pitch U13 aura lieu le **samedi 11 Décembre 2021 à 14h30.**
Le tirage est disponible sur le site du District dans Documents → Documents → Documents Compétitions → Jeunes

Coupe Charles André U13 :

La deuxième journée de la coupe Charles André U13 aura lieu le **Samedi 11 Décembre 2021 à 14H30**.
Le tirage est disponible sur le site du District dans Documents → Documents → Documents Compétitions → Jeunes
Les équipes suivantes sont qualifiées d'office pour le 2ème Tour :
AS DU DOLON 2 – BG VALENCE FC 1 – CHABEUIL FC 3 – CHANAS SERRIERE 1 – CHATEAUNEUF RHONE 1 – CHAVANAY AS 2 – COLOMB ST BARTH 1 – FC PLATEAU ARDECHOIS 1 – HERMITAGE FC 2 – O. VALENCE 3 – PIERRELATTE 2 – SUD ARDECHE 3 – SUD ARDECHE 4 ET US VAL D'AY 2

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de matchs et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/c9d47b01e23982e030579187f9084c5d.pdf
pour la feuille de match Coupe U13,

https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/0cf9c0ae85e1a869ceae33b12bdcbee5.pdf
pour la feuille de résultats Coupe U13.

U15

Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 _ Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93
competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Forfaits
Journée du 27/11/2021 :
Phase 2 -Niveau 2 - Poule E : BEAUMONTELEGER 2

Matchs non joués le 04 décembre
Les matchs non joués le 4 décembre pour cause d 'arrêtés municipaux sont reprogrammés le 11 décembre ou le 18 décembre.
Veuillez consulter footclubs ou le site du District.

Coupe Gilbert PESTRE
Le tirage du tour de cadrage a été effectué par Nathalie PELIN, Présidente de la Commission Féminine.
Les rencontres auront lieu le 11 décembre à 15h00.
Veuillez consulter footclubs ou le site du District rubrique compétitions.

Rappel aux clubs
Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter **obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.**

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U18

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

MODIFICATION DE RENCONTRE : Trop de demandes de modifications de rencontres sont rédigées et ne respectent pas l'Art. 13 des Règlements Sportifs (Délai des 12 jours pour répondre favorablement). Dernier jour de validation le mardi soir minuit.

Dans la catégorie U18 cette saison peuvent participer les joueurs nés en 2004, 2005, 2006. Les 2003 sont considérés comme des U19 et peuvent jouer en U19, U20 et SENIORS.
Les U15 ne peuvent pas pratiquer en U18.

COUPE Georges ETIENNE : Le 2ème tour de cadrage de la Coupe Georges ETIENNE est en ligne. Cinq clubs sont exempts après tirage au sort : HAUTES RIVES GRAND SERRE, AS VEORE MONTOISON, VALLIS AUREA 2, SC BOURG ST ANDEOL 2, U.MONTELIMAR.S 2.

REPORT DE RENCONTRE : En U18D2 – FC EYRIEUX EMBROYE 1 / VALENCE FC 1 au 11/02 à 15h00

En brassage Phase 2 – Niveau 1

– PLATEAU ARDECHOIS 1 / ST CYR FCF 1 au 18/12 à 14h30
– HTESRIVES GD SERRE 1 / ST JEAN DE MUZOLS 1 au 11/12 à 14h30
– ROMANS PS1 / AS ST MARCELLOISE 1 au 18/12 à 14h30
– HOSTUN 1 / CHABEUIL FC 1 au 12/12 à 10h00
– HOSTUN 1 / GENISSIEUX AS1 au 19/12 à 10h00
– US VALLEE JABRON 2 / CENTRE ARDECHE OL 1 le 18/12 – 15h00

En brassage Phase 2 – Niveau 2

– ACE FC1 / MALISSARD ET.S 1 au 18/12 à 15h00
– CO DONZERE / VALLON PONT D'ARC FC au 11/12 à 15h00

FORFAIT GENERAL : US ST MARCELLLOISE 2 en Phase 2 – Niveau 2

Lorsque les clubs font forfait, penser à prévenir, par email, la commission des jeunes, les officiels (arbitres, observateurs, délégués) désignés pour cette rencontre.

Pour les équipes qui évoluent en D1, merci aux clubs de penser à nous faire retour des fiches intentions. Pour rappel, ce document doit nous parvenir avant la dernière journée des rencontres « aller ». Il s'agît d'un questionnaire qui permet de vous positionner, en cas de montée au niveau régional.

FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Dates des prochains plateaux :

- U13 : Week-end des 18 et 19 Décembre 2021.
- U15 : Week-end des 8 et 9 Janvier 2022.
- U18 : Week-end des 8 et 9 Janvier 2022.

District Drôme Ardèche de Football

Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 14
du 06 décembre 2021

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN
Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET
Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN
Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.
Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire. Les clubs n'utilisant pas la FMI seront amendés à compter du week-end prochain.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable
Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, 12 jours avant la rencontre concernée que ce soit pour un changement de dates, d'installations ou d'horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.
Devant les demandes de plus en plus fréquentes de report de match, nous vous informons que désormais seuls les reports cause cas covid avec justifications par mail seront acceptés ainsi que les demandes de

report cause intempéries avec envoi par mail de l'arrêté correspondant. Les autres motifs ne sont donc plus valables et l'équipe ne pouvant jouer devra déclarer forfait.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire. Les clubs n'utilisant pas la FMI seront amendés à compter du week-end prochain.

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Les engagements de la coupe CAMOU WOLF sont ouverts : l'ensemble des équipes qui évoluent en championnat à 11 sont pré-engagées par défaut. Si une équipe ne souhaite pas participer à la coupe il faut que le club adresse un mail à la commission féminine stipulant leur souhait de ne pas y participer.
Les équipes qui évoluent à 8 peuvent s'inscrire par mail également. Cependant elles devront jouer à 11 mais peuvent faire une entente uniquement pour cette compétition.

Le premier tour de la coupe se jouera le dimanche 16 janvier 2022 à 10h. Le tirage sera fait lors de la prochaine réunion de la commission féminine le 17 décembre 2021.

Date limite des engagements : 15 décembre 2021

POULE U11 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)
Ballon taille 4
Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Merci de nous adresser au plus tôt, à l'adresse mail ci-dessus, la fiche plateau établie.

CHAMPIONNAT U13F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en

2011)
Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn
Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Il est impératif d'enregistrer vos résultats sur footclubs au plus tôt

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable
Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).
Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn
Horaire officiel : Le samedi à 15h30

La commission a validé le forfait général de l'équipe de Chateauneuf s/ Isère.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93
Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)
Horaire officiel le samedi à 15h30
Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

La commission a validé le forfait général de l'équipe de Livron.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire.

FUTSAL

Les finales de futsal se dérouleront le dimanche 20 février 2022 à Bourg de Péage.
D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.

INFORMATIONS AUX CLUBS

La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en Drôme Ardèche.
Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.
L'ensemble des clubs vont recevoir sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.
Les lauréates seront reçues au district pour une réception.
Les clubs peuvent nominer au maximum 2 joueuses.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les séniors F, Les U18F et les U15F.
Les U15F peuvent encore utiliser des feuilles de match papier mais devront passer à la FMI en janvier donc autant le faire dès à présent

Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 19
du 08 Décembre 2021

La commission tient à remercier les 4 clubs support (Bas Vivarais, Chanas Serrières, Chabeuil et Donzere) pour l'organisation de notre tournée de la commission en arbitrage, nous remercions aussi tous les clubs présents lors de ces réunions d'échanges.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 11 & 12 DECEMBRE 2021

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).

Merci de contacter à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage et non votre désignateur.

Le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) reste évidemment au service des arbitres.

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATEGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, de nombreuses erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI dans votre vestiaire, d'être en présence soit des deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes.
Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite les faire signer puis clôturer en leur présence la FMI.
Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

ABSENCES DE DERNIERE MINUTE

A partir de ce jour, lorsque vous ne pouvez pas assurer votre désignation à la dernière minute, que ce soit pour blessure, raison professionnelle ou autre, **vous devez impérativement avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plus tôt possible un justificatif (certificat médical, attestation professionnelle etc....) à de la Commission des arbitres.**
Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Il ne doit intervenir qu'en cas de litige ou d'un pass non valide, pour savoir si un joueur peut ou non jouer.
Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

DESIGNATIONS PLATEAUX FUTSAL

U13 Garçons – 1ère journée du 18 & 19/12/2021

Samedi 18/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
LE GRAND SERRE	MARLHIN Alexandre	BOUKETACHE Rachid	BERRUYER Nathan	DELORME Bernard	U 13
MONTELIMAR Espace éducatif	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	LYVER Sébastien	PELIN Nathalie	U 13
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	NOUTAI Zinsou Joseph	EL MARZGOUIOUI Tarek	BRESSON Bernard	U 13

Dimanche 19/12/2021 Journée (Présence : à 08h30 matin - 13h30 après-midi)

Lieu du Plateau	Arbitre 1	Arbitre 2	Arbitre 3	Délégué Officiel	Observation
TOURNON Gymnase	ORHAM Emre	YANIK Nazmi	MZOUGHI Mohamed	BETTON Bernard	U 13
Beaumont les Valence	BENDJEDDA Hkim	WEBER Stéphane	FOURNIER Thibault	POMMIER Michel	U 13
Charmes sur Rhône	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	SHAMOIAN Ronaldo	REBOULLET Mathide	U 13

- Repas de midi : **Attention !** le club support ne fournit pas obligatoirement le casse-croûte
- Indemnité 40€ pour une ½ journée et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglée par virement
- **ATTENTION !** Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9m)
- Carton jaune = 2 minutes dehors

POMMIER Michel : 06 82 50 24 93

PORTAIL FFF

Si vous rencontrez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « pole-technique@fff.fr »

La C.D.A. vous rappelle aussi que devez consulter chaque semaine la rubrique « messages » sur votre Portail des Officiels.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle de faire votre rapport avant le mercredi soir.
En cas de carton rouge pensez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.
Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.
Attention si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DESIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boite mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications d'horaires ou terrains peuvent y être effectuées tout au long de la semaine.
La C.D.A. vous préviendra de tout changement seulement à partir du vendredi soir après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non posée dans les temps et dans le le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable. Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.
En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre est en copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.
Et bien sûr, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

DECEMBRE 2021

- Samedi 11 décembre :
Formation continue des arbitres classés D3

JANVIER 2022
- Samedi 22 janvier :
Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2022
- Samedi 12 février :
Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 19 février :
Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022
- Samedi 5 mars :
Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

-*S*amedi matin 19 mars 2022
Rattrapage toute catégorie

MAI 2022
- Vendredi 13 mai :
Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D3

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D3 aura lieu le samedi 11 décembre 2021 à GUILHERAND-GRANGES.
Rendez-vous à 8h15 précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h00.
Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot…) ainsi qu'un nécessaire de prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :
- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	Prénom	CATEGORIE
AZCUE	AXEL	District 3
BAUDUIN	SYLVAIN	District 3

BERNEZET	STEVEN	District 3
CALATAYUD	RENAUD	District 3
CARROUGE	ROMUALD	District 3
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHAVANON	BRUNO	District 3
CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
COISSARD	STEPHANE	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
DUPONT	YANIS	District 3
DUPUIS	MARC	District 3
EL HASSOUNI	BRAHIM	District 3
GARNIER	VIVIEN	District 3
HARRACHE	ABDEL KARIM	District 3
HATTACH	IMAD	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
KAYA	BUNYAMIN	District 3
MALOSSE	SEBASTIEN	District 3
MARLHIN	ALEXANDRE	District 3
RAHIBI	MEHDI	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3

SEANCE DE RATTRAPAGE POUR LES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATEGORIES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une séance de rattrapage de la formation continue pour toutes les catégories, est programmée le samedi matin 19 mars 2022 (Lieu et horaire restent à définir).
Merci d'en prendre note. **Toute absence entraînera l'application du Règlement Intérieur de la C.D.A.**

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par

conséquence lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :
Seniors D1 et D2
U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »
La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

Nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :
Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et sur l'identité des personnes présentes sur le banc de touche.
En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, merci d'envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion26@gmail.com

Nous vous rappelons que l'éducateur doit être présent :
Lors de la réunion d'avant match
Lors de la rencontre sur le banc de touche
Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre
Il doit être mentionné sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »
Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

COURRIER DES CLUBS

. **A.S.L. GENISSIEUX :** Courriel nous informant de la bonne prestation de l'arbitre de la rencontre U18 du 27/11/2021. Lu et noté. Remerciements et nous transmettons votre message à l'intéressé.

. **JOYEUSE S. ST PAUL :** Courriel nous informant de l'arrêté municipal pour les 04 & 05/12/2021. Lu et noté.

. **VALLEE JABRON :** Courriel nous informant de l'arrêté municipal pour le 04/12/2021. Lu et noté.

. **F.C. LA VALDAINE :** Courriel nous informant du forfait de leur équipe Seniors D 4 pour la rencontre du 05/12/2021. Lu et noté

COURRIER DES ARBITRES

. **REBOUL Jean-Pierre :** Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 30/12/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **YILDIZ Fatih :** Courriel nous informant de son impossibilité d'arbitrer deux rencontres consécutives (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **ESTEBEN Adrien :** Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 18/12/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **SAADA Hachemi :** Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 30/06/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **CHAABANE Medhi :** Courriel nous informant de son absence à la formation continue des D3 du 11/12/2021 pour raisons familiales. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif.

. **GOIFFON Théo :** Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 05/12/2021, (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **CALATAYUD Renaud :** Deux Rapports circonstanciés de sa rencontre SENIORS D3 du 05/12/2021. Lu et noté.

. **BOURA Yssoufi :** Courriel nous informant du problème avec la FMI lors de sa rencontre SENIORS D4 du 05/12/2021. Lu et noté.

. **SADIK Salim :** Courriel relatant les faits qui se sont produits lors de sa rencontre SENIORS D2 du 05/12/2021. Lu et noté.

. **PARTAMIAN Rémi :** Courriel Lu et noté. Bon courage et bon rétablissement au plus vite.

. **DJERIDI Idriss :** Courriel nous adressant son justificatif professionnel prouvant de son absence à la formation continue des D3 du 11/12/2021. Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'ont perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.
Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ *(chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).*

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT